

„Un jour, la justice sera salie par un scandale“

M^e Gaston Vogel n'a pas froid aux yeux. Le plus fameux agitateur du barreau de Luxembourg se bat contre l'introduction du témoignage anonyme et porte un regard très critique sur la justice de ce pays.

dimanche 08/02/04 *Le Quotidien*

Entretien : Geneviève Montaignu

Vous avez été à l'origine d'une pétition qui a recueilli 200 signatures contre le projet du ministre de la Justice d'introduire dans le code d'instruction criminelle le témoignage anonyme. Comprenez-vous les motivations du ministre?

Gaston Vogel : Luc Frieden est un cerveau sans cœur. Il est obsédé par les angoisses américaines. Il voit des terroristes partout à l'œuvre.

Depuis 60 ans, aucun témoin, ou très peu, n'ont été embêtés par ceux qu'ils avaient accusés.

La lutte contre le terrorisme ne peut-elle justifier cette protection des témoins?

Non. L'anonymat est une honte en général. L'anonymat est, qu'on le veuille ou non, du crétinisme pur et simple.

De la part de lâches, on ne peut s'attendre à rien de bon. Ils sont d'ailleurs des proies faciles pour les enquêteurs qui, s'ils sont mal intentionnés, leur font dire n'importe quoi. C'est le système «poser des réponses».

Le ministre de la Justice est un éminent juriste, il connaît pourtant très bien le terrain judiciaire...

Luc Frieden n'a jamais été un avocat plaideur et surtout pas un avocat de la barre avec des procès en correctionnel difficiles et en face de témoins fragiles. Il ne sait pas. S'il avait connu tout cela, il aurait eu une autre approche du témoignage. Le témoignage lorsqu'il est apparent et officiel est un témoignage extrêmement aléatoire, fragile. La mémoire travaille aussitôt sur les choses et les déforme. Deux ou trois semaines après un événement, toute sorte de choses ont déjà changé. Cela n'a rien à voir avec de la mauvaise foi ou de la mauvaise conscience, c'est une défectuosité propre au cerveau et à la mémoire.

Est-ce une véritable épreuve que de venir témoigner devant un tribunal? C'est toujours embarrassant...

Pour tout témoin, aller en justice, être au milieu d'une diagonale et être interrogé par nous est une épreuve extraordinaire. Personne n'aime faire ça et c'est la raison pour laquelle les témoins se hâtent de dire ce qu'ils ont à dire et cela je l'ai souvent remarqué.

Vous craignez que l'on puisse abuser de cette possibilité de déposer anonymement alors que c'est bien la lutte contre le terrorisme qui était au centre des préoccupations du ministre?

Il ment effrontément quand il dit cela! Et je le lui ai dit. Ce n'est pas seulement dirigé vers la haute criminalité, pas du tout! Ce texte ratisse large et tous les articles du code pénal sont concernés, toutes les infractions qui vont jusqu'à deux ans et de la prison. Le vol, l'abus de confiance, etc. Il est très facile d'en abuser et ce n'est pas rassurant du tout.

Moi je veux voir comment évolue le témoin à la barre, comment il s'exprime, comment il se repêche et quel est le vocabulaire qu'il cherche quand il est dans le désarroi, etc. Le juge ne pourra pas me le transmettre tout ceci et moi je ne le verrai pas.

Loïn d'être un progrès pour la justice, c'est à l'inverse une régression, selon vous...

Au siècle des lumières, on se battait contre cette détresse qui explique en partie la Révolution française.

Je rappelle les réflexions profondes de Beccaria publiées en 1764.

«Je prétends que le fait d'introduire dans le Code d'instruction criminelle le témoignage anonyme est en lui-même un acte de terreur qui fait de la justice un épouvantail»

ou trois infractions. Installer la guillotine pour deux, c'est l'installer pour de nombreux autres.

Je prétends que le fait d'introduire dans le Code d'instruction criminelle le témoignage anonyme est en lui-même un acte de terreur qui fait de la justice un épouvantail.



M^e Gaston Vogel ne fait pas dans la dentelle : «Un nombre incommensurable de plaintes se perdent dans la prescription, faute d'actes d'instruction posés en temps utile».

Après la Révolution, on a banni très sévère sur certains métiers en relation avec la justice...

Les experts sont la vraie misère de la justice. Les tribunaux leur délèguent la solution de problèmes techniques. Beaucoup, bien qu'assermentés, sont incompétents et tout à fait incapables de remplir les missions qu'on leur confie. D'où des produits souvent indigestes et inutilisables.

Ceux qui sont compétents sont surchargés et il faut attendre la Saint-Glinglin pour qu'ils accouchent et fassent part aux juridictions et aux avocats du résultat de leurs cogitations. À cela s'ajoute qu'ils sont souvent assis sur deux chaises, l'une qui leur est prêtée par la justice et l'autre qui leur est confiée par les assureurs, d'où une équivoque permanente quant à leur impartialité.

Récemment, la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg a sévèrement sanctionné cette situation.

La durée des procès, souvent beaucoup trop longue, s'explique par un

dépôt démesurément tardif des conclusions des experts. Peu d'experts sont compétents et les autres sont experts parce qu'ils ne sont bons à rien.

Vous portez un regard fait-elle aussi l'objet de critiques?

Il existe à Luxembourg une situation particulière et j'ai, à de nombreuses reprises, dénoncé ce que j'appelle la tribalisation de la justice. Depuis des années, le nombre des couples «avocat-magistrat» ne cesse d'augmenter. Il y a les couples mariés et les autres.

Cela n'émeut personne, encore qu'il est tout à fait clair que l'image de la justice n'en sort guère grandie. Dans un minipays qui tient dans un minimouchoir, de telles situations sont inadmissibles parce que grosses de scandale.

Un jour, la justice sera salie par un scandale et je vous assure que je veille au grain.

À vous entendre, la justice de ce pays souffre de tous les maux, n'est-ce pas un constat un peu abusif?

Les choses ne vont pas comme

elles devraient aller. Un nombre incommensurable de plaintes se perdent dans la prescription, faute d'actes d'instruction posés en temps utile.

Je connais des affaires qui, depuis dix ans, n'ont pas quitté le niveau de l'instruction et dont personne ne veut plus se souvenir.

Je ne crois pas que ce soit la mauvaise foi ou l'arte di arrangiarsi qui explique ce phénomène. Je suis plutôt d'avis qu'il fait partie d'un laïos-ser-aller qui donne de plus en plus de dérangeaisons.

La France a introduit une «prime de rendement» pour les magistrats, vous en pensez quoi?

C'est une saloperie. La justice n'a rien à voir avec un rendement. Nous vivons une époque de mercantilisme généralisé et la justice n'a rien à faire dans cette galère. Il suffit de bien choisir les juges et de les payer convenablement.

Auriez-vous aimé être magistrat?

Par du tout! Il faut une énorme arrogance pour être juge.

Qui est-il?

- Né le 9 octobre 1937 à Walferdange.
- Marié, père de trois filles et grand-père de huit petits-enfants.
- Il étudie à l'Athénée grand-ducal en section latine.
- Il étudie le droit à la faculté de Nancy.
- Avocat inscrit au barreau de Luxembourg depuis 1962, il est un des plus anciens.
- Cultive sa passion pour la Chine, son histoire, sa littérature et son art. A effectué 25 voyages en Chine et a enseigné cette discipline à l'Athénée. Il est aussi un grand spécialiste de Dostoïevski.
- Mélomane, il joue du piano et affectionne plus particulièrement les œuvres de Bach, Brahms et Schumann.
- Ardent défenseur de la langue luxembourgeoise, ne supporte pas les avocats qui ne pratiquent pas la langue nationale quand ils viennent plaider une affaire alors qu'ils n'ont rien compris au dossier instruit en luxembourgeois.

Du tac au tac

Le droit : le droit à le vice rédhibitoire d'être tourné dans tous les sens et on peut toujours lire un excellent jugement dans tous les sens. C'est une des plus merdiques disciplines qu'il existe au monde!

Avocat : je suis avocat par passion mais je déteste le droit. Avocat et juriste sont deux choses différentes.

L'avocat travaille sur des dossiers riches et pleins d'inconnues alors que le juriste travaille sur les paragraphes.

La culture : pour être avocat, il faut être un homme cultivé, il faut beaucoup lire et beaucoup écrire. Mais on a introduit l'inculture.

Les jeunes avocats ignorent que c'est dans l'Antiquité que tout a été pensé.

La substantifique moelle de notre connaissance est là et ils n'en savent rien. L'avocat travaille sur le tissu humain qui est un tissu littéraire.

Le vice : c'est la suprême vertu. J'aime le vice.

Photo: Charles Caratini